

Permis de former / Maître d'apprentissage

FORMATION OBLIGATOIRE

DURÉE	TARIF	FORMAT	FINANCEMENT
2 jours (14h)	440,00 € net	Présentiel	Éligible OPCO

La formation au permis de former / maître d'apprentissage-tuteur est obligatoire pour recruter des contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation). Éligible aux actions de branches AKTO.

Objectifs de la formation

- Intégrer, accompagner et transmettre ses savoir-faire en situation de travail aux alternants
- Connaître le cadre réglementaire de l'alternance dans le secteur CHRD
- Maîtriser les techniques d'accueil et d'intégration d'un nouvel alternant
- Évaluer la progression de l'alternant et adapter sa pédagogie
- Communiquer efficacement avec le centre de formation

Programme détaillé

Jour 1 — Le cadre de l'alternance et l'accueil

- Le cadre réglementaire de l'alternance
- Le rôle et les missions du maître d'apprentissage / tuteur
- Préparer l'arrivée de l'alternant dans l'entreprise
- Les techniques d'accueil et d'intégration
- Identifier les compétences à transmettre

Jour 2 — Accompagnement et évaluation

- Les méthodes de transmission des savoir-faire en situation de travail
- Adapter sa communication et sa pédagogie au profil de l'alternant
- Suivre et évaluer la progression
- Les outils de suivi : livret d'apprentissage, grilles d'évaluation
- La relation avec le centre de formation
- Évaluation et remise de l'attestation

Public visé

Toute personne susceptible d'encadrer des alternants sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

- Maîtres d'apprentissage et tuteurs en entreprise CHR
- Responsables d'équipe accueillant des alternants

Prérequis

Aucun prérequis spécifique. Expérience professionnelle dans le secteur recommandée.

Modalités pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratiques. Échanges d'expériences entre participants.

Travail sur des cas concrets d'accompagnement d'alternants.

Modalités d'évaluation

Évaluation continue et mises en situation pratiques.

Validation / Certification

Attestation de formation « Permis de former ». Mise à jour obligatoire tous les 4 ans.

Informations pratiques

HORAIRES 9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	DÉLAI D'ACCÈS Inscription possible jusqu'à 2 semaines avant le début de la session, sous réserve de places disponibles.
ACCESSIBILITÉ HANDICAP Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour étudier les aménagements possibles.	